

Demande de Coupons Sports

Dans le cadre du Projet Educatif Local de la Ville de Péronne, l'Office Municipal des Sports met en place, avec le concours du Service Enfance et Jeunesse de la Commune, le dispositif Coupons Sports. Cette action ancre la volonté des organisateurs et des clubs participants à l'opération de faciliter l'accès aux pratiques sportives.

Pour cette première année de fonctionnement, le dispositif est ouvert aux jeunes qui répondent aux critères suivants :

Être âgé de 10 à 17 ans (10 ans révolus et jusqu'à la date anniversaire des dix huit ans)

La famille doit bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire ou de l'allocation d'éducation spéciale.

L'association effectue une réduction de 20 euros à la famille sur le coût de l'adhésion. Elle se fait ensuite rembourser de ce montant par l'Office Municipal des Sports.

Je souigné(e) : _____

parent ou tuteur de l'enfant : _____

né(e) le : _____

et demeurant à : _____

sollicite un coupon sport d'une valeur de 20 euros

pour l'inscription à l'association : _____

Pièces complémentaires à la demande (à fournir par les parents) :

- Photocopie de la carte d'identité de votre enfant.
- Photocopie de l'allocation de rentrée scolaire ou d'éducation spéciale.

Fait à Péronne, le